

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Signature Xtra StressGard
Code du produit : Article/SKU: D00001302 UVP: 81691088 Specification: 102000029598
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : MJ71-K0EA-E00X-53Y6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide, Produit phytosanitaire
Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : 2022 Environmental Science FR S.A.S.
1 Place Giovanni Da Verrazzano
69009 Lyon, France
Téléphone : +33 451 081 508
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : service.clients.es.france@envu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 45 42 59 59

For Emergency or Spill call:
+33 9 75 18 14 07 (24/7 multilingual support)

ORFILA number (Centers antipoison): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

envu™

Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | | |
|-------------------------|---|---|
| Pictogrammes de danger | : |  |
| Mention d'avertissement | : | Attention |
| Mentions de danger | : | H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseils de prudence | : | Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | | Intervention: P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Granulés à disperser dans l'eau (WG)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024
Date de la première version publiée: 02.02.2023

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|---|---|---|-----------------------|
| Fosétyl-aluminium | 39148-24-8 254-320-2 006-095-00-5 | Eye Dam. 1; H318 | $\geq 50 - < 70$ |
| 2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium | 1322-93-6 215-343-3 01-2119969954-16 | Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 | $\geq 3 - < 10$ |
| Tristyrylphénol éthoxylates | 99734-09-5 | Aquatic Chronic 3; H412 | $\geq 2,5 - < 10$ |
| Acide formique | 64-18-6 200-579-1 607-001-00-0 01-2119491174-37 | Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071 | $\geq 1 - < 2$ |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

| | | |
|--|--|---|
| | | Toxicité aiguë par voie orale: 730 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 7,85 mg/l |
|--|--|---|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les symptômes suivants peuvent apparaître :
Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.
- Risques : Ce produit n'est pas un inhibiteur de cholinestérase.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de phosphore
Oxydes de métaux
Oxydes de soufre
Composés chlorés
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Classe d'explosibilité de poussière : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. |
| Précautions pour le stockage en commun | : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts |
| Température de stockage recommandée | : 0 - 35 °C |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|--|------------|------------------------------------|------------------------|------------|
| Fosétyl-aluminium | 39148-24-8 | VME | 2 mg/m3 (Aluminium) | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires) | | | | |
| Acide formique | 64-18-6 | TWA | 5 ppm 9 mg/m3 | 2006/15/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif | | | | |
| | | VME | 5 ppm 9 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives | | | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---|--------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| 2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 0,08 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 23 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 0,08 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 34 mg/m3 |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,44 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma- | Inhalation | Long terme - effets | 0,02 mg/m3 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024
Date de la première version publiée: 02.02.2023

| | teurs | | systémiques | |
|---|----------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| | Consomma-teurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 0,02 mg/m3 |
| | Consomma-teurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,22 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma-teurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 0,22 mg/kg p.c./jour |
| phtalocyanine conte-nant du cuivre, poly-chloro | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 4 mg/m3 |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 450 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma-teurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 225 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma-teurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 45 mg/kg p.c./jour |
| Acide formique | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 9,5 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 9,5 mg/m3 |
| | Consomma-teurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 6 mg/m3 |
| | Consomma-teurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 6 mg/m3 |
| | Consomma-teurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 3 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma-teurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 3 mg/kg p.c./jour |
| Acétate de sodium | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1057,9 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systé-miques | 6347,36 mg/m3 |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 12 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systé-miques | 72 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma-teurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 521,73 mg/m3 |
| | Consomma-teurs | Inhalation | Aigu - effets systé-miques | 3103,45 mg/m3 |
| | Consomma-teurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 6 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma-teurs | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux | 36 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma-teurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 6 mg/kg p.c./jour |
| | Consomma-teurs | Ingestion | Aigu - effets systé-miques | 36 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédicté sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------|---------------------------------|--------|
|---------------------|---------------------------------|--------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

| | | |
|---|--------------------------------------|---------------------------------|
| 2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium | Eau douce | 0,2 mg/l |
| | Eau douce - intermittent | 2 mg/l |
| | Eau de mer | 0,02 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 0,016 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 5,4 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sédiment marin | 0,54 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sol | 0,12 mg/kg poids sec (p.s.) |
| phtalocyanine contenant du cuivre, polychloro | Sédiment d'eau douce | 10 mg/kg |
| | Sédiment marin | 1 mg/kg |
| | Sol | 1 mg/kg |
| Acétate de sodium | Eau douce | 0,1 mg/l |
| | Eau de mer | 0,01 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 0,72 g/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,000402 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sédiment marin | 0,00004 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sol | 0,000402 mg/kg poids sec (p.s.) |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : > 0,4 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

et à la fin de la journée de travail.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

| | |
|-----------------------------------|---|
| Protection de la peau et du corps | : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. |
| Protection respiratoire | : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387 |
| Filtre de type | : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P) |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granulés

Couleur : vert

Odeur : acide, légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024
Date de la première version publiée: 02.02.2023

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 3,1 - 5,0 (23 °C)
Concentration: 10 %

Viscosité
Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 705 kg/m³

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024
Date de la première version publiée: 02.02.2023

| | |
|-------------------------------------|---|
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Auto-inflammation | : Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.16 La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant. |
| Classe d'explosibilité de poussière | : Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : Non applicable |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts
Acides forts et bases fortes

Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,22 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 2.680 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 453 - 1.368 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 1,09 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Tristyrylphénol éthoxylates:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

Acide formique:

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): 730 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL50 (Rat): 7,85 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: OCDE ligne directrice 403 Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires. |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : | DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Pas d'irritation de la peau |

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Pas d'irritation de la peau |

Tristyrylphénol éthoxylates:

| | | |
|-----------|---|--|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Pas d'irritation de la peau |
| Remarques | : | Selon les données provenant de composants similaires |

Acide formique:

| | | |
|-----------|---|--|
| Résultat | : | Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins |
| Remarques | : | Basé sur la réglementation nationale ou régionale. |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

| | | |
|----------|---|---|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours |

Composants:

Fosétyl-aluminium:

| | | |
|-----------|---|--|
| Résultat | : | Effets irréversibles sur les yeux |
| Remarques | : | Basé sur la réglementation nationale ou régionale. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Effets irréversibles sur les yeux |

Tristyrylphénol éthoxylates:

| | | |
|-----------|---|--|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Pas d'irritation des yeux |
| Remarques | : | Selon les données provenant de composants similaires |

Acide formique:

| | | |
|-----------|---|-------------------------------------|
| Résultat | : | Effets irréversibles sur les yeux |
| Remarques | : | Sur base de la corrosivité cutanée. |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

| | | |
|--------------------|---|----------------------|
| Voies d'exposition | : | Contact avec la peau |
| Espèce | : | Cochon d'Inde |
| Résultat | : | négatif |

Composants:

Acide formique:

| | | |
|--------------------|---|---------------------------|
| Type de Test | : | Test de Buehler |
| Voies d'exposition | : | Contact avec la peau |
| Espèce | : | Cochon d'Inde |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 406 |
| Résultat | : | négatif |

Mutagénicité sur les cellules germinales

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

| | | |
|-----------------------|---|--|
| Génotoxicité in vitro | : | Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif |
|-----------------------|---|--|

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Tristyrylphénol éthoxylates:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acide formique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de létalité récessive liée au sexe chez Drosophila melanogaster (in vivo)
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 477
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Espèce : Chien
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Acide formique:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur quatre générations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

|||
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium :

|||
Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif

|||
Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Acide formique:

|||
Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

|||
Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium :

||| Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024
Date de la première version publiée: 02.02.2023

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

| | |
|------------|--|
| Evaluation | : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins. |
|------------|--|

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fosétyl-aluminium:

| | |
|--------------------|-------------|
| Espèce | : Rat |
| NOAEL | : 500 mg/kg |
| Voie d'application | : Ingestion |
| Durée d'exposition | : 13 Sem. |

| | |
|--------------------|------------------------|
| Espèce | : Rat |
| NOAEL | : 1.050 mg/kg |
| Voie d'application | : Contact avec la peau |
| Durée d'exposition | : 28 jours |

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Espèce | : Rat |
| NOAEL | : 100 mg/kg |
| LOAEL | : 300 mg/kg |
| Voie d'application | : Ingestion |
| Durée d'exposition | : 36 - 52 jours |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 422 |

| | |
|--------------------|-------------------------------------|
| Espèce | : Rat |
| NOAEL | : 0,004 mg/l |
| LOAEL | : 0,01 mg/l |
| Voie d'application | : Inhalation (poussière/buée/fumée) |
| Durée d'exposition | : 90 jours |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 413 |

Acide formique:

| | |
|--------------------|--|
| Espèce | : Rat |
| NOAEL | : 400 mg/kg |
| Voie d'application | : Ingestion |
| Durée d'exposition | : 52 Sem. |
| Remarques | : Selon les données provenant de composants similaires |

Toxicité par aspiration

| |
|--|
| Non classé sur la base des informations disponibles. |
|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 43,50 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Composants:

Fosétyl-aluminium:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 122 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 29,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,715 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 17 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 0,16 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Tristyrylphénol éthoxylates:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acide formique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 365 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.240 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

| | |
|--|--|
| | Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |
| | EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 295 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| | Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |
| Toxicité pour les microorganismes | : NOEC : 72 mg/l Durée d'exposition: 13 jr |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : NOEC: > 100 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

| | |
|------------------|--|
| Biodégradabilité | : Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 29 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B |
|------------------|--|

Tristyrylphénol éthoxylates:

| | |
|------------------|---|
| Biodégradabilité | : Résultat: Difficilement biodégradable. Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |
|------------------|---|

Acide formique:

| | |
|------------------|--|
| Biodégradabilité | : Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301C |
|------------------|--|

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fosetyl-aluminium:

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow: -2,11 |
|---------------------------------------|------------------|

2-Propanol, produits de réaction avec naphtalène, sulfoné, sels de sodium:

| | |
|----------------------------|------------------|
| Coefficient de partage: n- | : log Pow: -0,27 |
|----------------------------|------------------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

||| octanol/eau

Acide formique:

||| Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,1

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et毒ique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé
02 01 08*, déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

produit inutilisé
02 01 08*, déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

emballages souillés
15 01 10*, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

| | |
|------|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|------|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|------|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|-----|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
|-----|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

| | |
|-----------------|---|
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA (Cargo) | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA (Passager) | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 72: Formaldéhyde |
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur. |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes | Numéro sur la liste 77: Formaldéhyde |

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

: Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

Version 10.0 Date de révision: 07.01.2025 Numéro de la FDS: 11170660-00012 Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023

|| pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Substance active : 60 %
Fosétyl-aluminium

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

|| Maladies Professionnelles : 25, 43bis, 102, 78
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| Version 10.0 | Date de révision: 07.01.2025 | Numéro de la FDS: 11170660-00012 | Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023 |
|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|------------------|---|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | : Lésions oculaires graves |
| Flam. Liq. | : Liquides inflammables |
| Skin Corr. | : Corrosion cutanée |
| STOT SE | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |
| 2006/15/EC | : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle |
| FR VLE | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| 2006/15/EC / TWA | : Valeurs limites - huit heures |
| FR VLE / VME | : Valeur limite de moyenne d'exposition |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Signature Xtra StressGard

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| Version 10.0 | Date de révision: 07.01.2025 | Numéro de la FDS: 11170660-00012 | Date de dernière parution: 26.11.2024 Date de la première version publiée: 02.02.2023 |
|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2 H319

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR